



3
Jours

La gestion des carrières dans la fonction publique

dans SECTEUR PUBLIC - RH ET SOCIAL / Réf : JUR-DRTR-15

Objectifs de la formation

- Décrire le statut général de la fonction publique
- Etablir la gestion administrative des carrières
- Identifier les méthodes et outils du processus de recrutement
- Approfondir la gestion des ressources humaines et management en mode projet

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Identifier les bases du statut général de la fonction publique

- Notions sur les sources du droit de la FP
- Le cadre institutionnel de la FP
- Structuration de la FP : corps, emplois fonctionnels
- Les droits et obligations des fonctionnaires

Jour 1 - Après-midi

2. Examiner les conditions des agents

- Le régime indemnitaire
- Le risque statutaire
- L'accès à la fonction publique (différents concours...) et déroulement de la carrière
- Le cas particulier des non-titulaires



Jour 2 - Matin

3. Gérer la carrière des agents publics

- La gestion administrative des carrières
- Les régimes de protection sociale
- La retraite

Jour 2 - Après-midi

4. Etablir la gestion du personnel

- De la notation à l'entretien d'évaluation
- Absentéisme et GRH
- Entretien et processus de recrutement : méthode et outils
- L'approche emploi / compétences

Jour 3 - Matin

5. Définir le management en mode projet

- Introduction du mode projet dans la Fonction Publique
- Introduction du mode projet au sein de la DRH
- Le pilotage de projet : tableaux de bords, indicateurs de performance

Jour 3 - Après-midi

6. Etablir la gestion sociale et humaine

- La GPEC
- Le bilan social

Pré-requis



Maîtriser les fondamentaux du droit public

Public cible

Directeur général, responsable des Ressources Humaines, agent public en évolution professionnelle

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

